

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DE LA DELIBERATION

*201 + copie  
Cours 21.59*

OBJET :

de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan

HONORAIRES D'AVOCATS

Séance du 19 Janvier 1959

59008

Le dix neuf Janvier mil neuf cent cinquante neuf à seize heures

M. PERAUD Pierre, BICHON Roger, DUMONT René, composant la Délégation Spéciale de la Ville de Royan se sont réunis pour examiner différentes questions concernant la gestion municipale

..

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan expose :

Me CELICE a été chargé de la défense des intérêts de la ville dans l'affaire Ville de Royan / Centres familiaux de Jeunes

Un pouvoir introduit par l'adversaire a été soutenu devant la Courde Cassation Me Célice demande a être couvert des frais et honoraires afférents à cette affaire et s'élevant à 50.000 frs.

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan

Vu l'état de frais et honoraires présenté le 24 Nov. 1958 par Me Célice défenseur de la ville et s'élevant à 50.000 frs

DECIDE

- de mandater à Me CELICE, avocat à Paris, 59 rue de la Boétie la somme de 50.000 frs.

- que la dépense sera imputée ch. XXI, art. 6 du B.P. 1958 Honoraires d'avoués et d'avocats.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM. les membres de la Délégation Spéciale

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRÉSIDENT de la délégation spéciale:



*[Handwritten signature]*

P. PERAUD

*Opposé  
Rochefort sur Mer le 26 janvier 1959  
Le Sous-Préfet  
Signé BIL*



certifiée conforme le 30 JANV 1959  
Pour le Président  
de la délégation spéciale  
LE DÉLÉGUÉ

*[Handwritten signature]*